



Hôpitaux Sud
270 Boulevard Sainte-Marguerite
13009 MARSEILLE
Tel : 04 91 74 49 58
Fax : 04 91 74 50 91
Mail : secretariat@oncopaca.org

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU RESEAU REGIONAL DE CANCEROLOGIE ONCOPACA-CORSE**

**Vendredi 25 novembre 2011
Aix en Provence
8H45 – 9H30**

Ordre du jour

- I. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2010**
- II. COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES**
- III. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION**
- IV. NOUVEAUX DELEGUES PERMANENTS DES MEMBRES**
- V. QUESTIONS DIVERSES**

Membres présents ou représentés:

- CHS Castelluccio : vote par procuration
- CH Avignon : Dr G. Lepeu
- CH Draguignan : Mr JC. Rousseau
- CHI Toulon La Seyne : Dr X. Tchiknavorian
- CH Pays d'Aix : Dr J. Le Treut
- CHU Marseille 1 : Pr R. Favre
- CHU Marseille 2 : Dr R. Grégoire
- CHU Nice 1 : Pr J. Mouroux
- CHU Nice 2 : vote par procuration
- CL St George: Pr M. Namer
- CL Ste Marguerite: Dr JL. Wendling
- CL Synergia : Mme M. Tchiboudjian
- HP Clairval: Mr D. Teissonnier
- PCL Parc Rambot : Dr FJ. Pedinielli
- CLCC Nice 1 : Mme S. Lascols
- CLCC Marseille 1 : Dr J. Camerlo
- CLCC Marseille 2 : vote par procuration
- Inst. Ste Catherine : vote par procuration
- Site Cancérologique de Haute Corse : vote par procuration
- RHéOP : vote par procuration
- CRISAP : vote par procuration
- Ligue contre le Cancer : Pr M. Schneider

Excusé : Mr. E. Leroy (CL A. Ttzanck Mougins)

Etaient également présents sans droit de vote :

- en tant que suppléant de leur délégué permanent présent : Dr R. Charpentier (CHU Nice), Mme E. Tran Van (CL Synergia)

- le médecin coordonnateur du réseau : Dr M. Pibarot

22 membres sur 35 étaient présents ou représentés. Le Conseil d'Administration (CA), réuni à Aix en Provence le Samedi 20 Novembre 2010 à 10h30, a ainsi valablement délibéré conformément à l'article 13.1 des Statuts de l'Association, requérant nécessité de la moitié des membres présents ou représentés. Décisions prises à la majorité simple des membres présents ou représentés.

Début de séance

I. ARRETE DES COMPTES DE L'EXERCICE 2010 :

Présentation par Mr CHAMOULEAU (Commissaire aux Comptes) et Mr MAJOREL (Expert-comptable de l'Association). (Se référer au document joint « Comptes annuels ONCOPACAC 2010 »). Les comptes sont arrêtés à l'unanimité des membres du CA.

II. COTISATION ANNUELLE DES MEMBRES :

Depuis la constitution du réseau, la cotisation des membres ne s'effectuait que lors de l'adhésion. Nécessité d'une mise en conformité au plus tôt demandée par le Commissaire aux Comptes : les membres d'une Association loi 1901 doivent s'acquitter d'une cotisation annuelle. Le droit de vote est dévolu aux membres à jour de leur cotisation.

Validation à l'unanimité des membres du CA, le montant retenu étant le même que le montant de la cotisation initiale, à savoir 100 € pour les établissements, réseaux, associations de professionnels, et 10 € pour les associations d'usagers.

Appel de cotisation à émettre au plus tôt, soit en janvier 2012.

III. MISE A JOUR DU REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION

Soumise à l'approbation du CA, suite à la réunion du Bureau du 19 septembre 2011, en lien avec :

➤ La restructuration de la cellule de coordination :

○ Article 4.5 : Divers

« **Le coordonnateur du réseau** » au lieu de « **Les coordonnateurs du réseau** »

○ Article 6 : Coordination d'ONCOPACA-Corse

« **La coordination d'ONCOPACA-Corse est assurée par un médecin coordonnateur** » au lieu de « **par une coordination médicale dont les membres sont répartis sur Marseille et Nice.** »

○ Article 7 : Comité Scientifique

« **Il est composé du Président, des 3 Vice Présidents, et du médecin coordonnateur du RRC** » au lieu de « **des médecins coordonnateurs du RRC** »

➤ La décision du Comité de Pilotage du réseau de ne plus travailler sur les référentiels régionaux (du fait de l'élaboration de recommandations nationales INCa/HAS) :

○ Article 7 : Comité Scientifique

Suppression dans les missions du Comité de « *l'élaboration du process d'adaptation/d'actualisation des référentiels, en lien avec les Commissions d'Organe Référentiels* »

○ Article 8 : Comité Editorial

« *Il est composé:*

- *de deux Vice Présidents du réseau, l'un représentant le secteur "partie Est" et l'autre le secteur "partie Ouest" de PACA et Corse"; l'un d'entre eux est chargé de la communication au sein du réseau.*

- *de la responsable communication*

- ***du médecin coordonnateur*** » au lieu de « ***d'un médecin coordonnateur*** »

○ Article 9 : **Commissions d'Organe**

« *Elles sont établies et activées sous la responsabilité du Comité Scientifique **en fonction des projets en cours*** » au lieu de « ***et selon le process d'adaptation et d'actualisation des référentiels établis par celui-ci.*** »

Validation du règlement intérieur à l'unanimité des membres du CA.

IV. NOUVEAUX DELEGUES PERMANENTS DES MEMBRES :

➤ Suite à la disparition du Dr Roland POIRIER, le CH du Pays d'Aix a désigné comme nouveau délégué permanent le Dr Jacques LE TREUT, lequel est donc candidat à la succession du Dr POIRIER en tant que membre du Bureau.

➤ Le Dr Josiane OTTO remplace le Dr Frédéric PEYRADE pour le Centre Antoine Lacassagne.

➤ Mr Daniel TEISSONNIER et Mr Olivier RIT inversent leurs fonctions : Mr TEISSONNIER devient délégué permanent pour l'HP Clairval, et Mr RIT suppléant.

Le CA acte ces modifications.

A noter également de nouveaux délégués suppléants : Mme Danielle BAUD (CHUN), Mme Martine GUEDJ (APHM), Mme Sidonie LASCOLS (CAL), Mr Francis DECOUCUT (CH Avignon).

V. QUESTIONS DIVERSES :

Pas de questions diverses.

Fin de séance.

Le Président,
Professeur Roger FAVRE
Signature

Le 1er Vice Président,
Professeur Jérôme MOUROUX
Signature